



## PARTIE II – DONNEES TECHNIQUES SUR LE RESEAU DE CHALEUR

### CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, ENERGIES ENTRANTES ET PRODUCTION DE CHALEUR 9

*Du 01-01 au 31-12-2025*

LOCALISATION DES CHAUFFERIES ET DE LEUR SOURCE D'ENERGIE PRINCIPALE *(ne pas renseigner les chaufferies de secours)*

		<b>Chaufferies principales</b>					
		Chaufferie 1	Chaufferie 2	Chaufferie 3	Chaufferie 4	Chaufferie 5	Chaufferie 6
Coordonnées géographiques de la chaufferie (au choix)	GPS						
	Lambert 93						
	Adresse postale						
Source d'énergie principale utilisée* <i>(indiquer le type de système de production de chaleur majoritaire)</i>							
* : Charbon ; Bois-énergie ; Résidus agricoles et agroalimentaires ; Fioul lourd ; Fioul domestique ; Gaz naturel ; GPL ; Biogaz ; UVE interne ; Autre combustible (EnR&R ou non) ; Chaudière électrique ; Pompe à chaleur ; Géothermie directe (sans PAC) ; Chaleur industrielle ; Cogénération externe ; UVE externe ; Autre réseau.							

17 – QUANTITES TOTALES UTILISEES ET ACHETEES\* ET PUISSANCE NOMINALE DE(S) INSTALLATIONS(S) SELON LE(S) COMBUSTIBLE(S) UTILISE(S) 10

\*quantités achetées, corrigées des variations de stock

		COMBUSTIBLE(S) UTILISE(S) EN INTERNE									
		1. Charbon	2. Bois-énergie 11	3. Résidus agricoles et agroalimentaires	4. Fioul lourd (y compris CHV)	5. Fioul domestique	6. Gaz naturel ***	7. GPL	8. Biogaz	9. Déchets urbains traités par une unité de valorisation énergétique (UVE) interne	10. Autre combustible **: ONON-ENR&R Préciser : .....
Unités propres (UP)		MWh pci	MWh pci	MWh pci	MWh pci	MWh pci	MWh pcs	MWh pcs	MWh pcs	MWh	MWh
Quantité totale utilisée (/UP) 12		E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10
COGENERATION (hors post-combustion)	Quantité totale utilisée par la cogénération (UP)	E <sub>cogé1</sub>	E <sub>cogé2</sub>	E <sub>cogé3</sub>	E <sub>cogé4</sub>	E <sub>cogé5</sub>	E <sub>cogé6</sub>	E <sub>cogé7</sub>	E <sub>cogé8</sub>	E <sub>cogé9</sub>	E <sub>cogé10</sub>
	Chaleur cogénérée injectée au réseau (MWh <sub>th</sub> )	P <sub>cogé,th1</sub>	P <sub>cogé,th2</sub>	P <sub>cogé,th3</sub>	P <sub>cogé,th4</sub>	P <sub>cogé,th5</sub>	P <sub>cogé,th6</sub>	P <sub>cogé,th7</sub>	P <sub>cogé,th8</sub>	P <sub>cogé,th9</sub>	P <sub>cogé,th10</sub>
	Electricité produite (MWh <sub>e</sub> )	P <sub>cogé,el1</sub>	P <sub>cogé,el2</sub>	P <sub>cogé,el3</sub>	P <sub>cogé,el4</sub>	P <sub>cogé,el5</sub>	P <sub>cogé,el6</sub>	P <sub>cogé,el7</sub>	P <sub>cogé,el8</sub>	P <sub>cogé,el9</sub>	P <sub>cogé,el10</sub>
HORS COGENÉRATION	Chaleur non cogénérée injectée au réseau (pour les installations équipées d'un dispositif de comptage) (MWh <sub>th</sub> )	E <sub>non-cogé1</sub>	E <sub>non-cogé2</sub>	E <sub>non-cogé3</sub>	E <sub>non-cogé4</sub>	E <sub>non-cogé5</sub>	E <sub>non-cogé6</sub>	E <sub>non-cogé7</sub>	E <sub>non-cogé8</sub>	E <sub>non-cogé9</sub>	E <sub>non-cogé10</sub>
Puissance thermique récupérable ** (MW <sub>th</sub> )		P <sub>TR1</sub>	P <sub>TR2</sub>	P <sub>TR3</sub>	P <sub>TR4</sub>	P <sub>TR5</sub>	P <sub>TR6</sub>	P <sub>TR7</sub>	P <sub>TR8</sub>	P <sub>TR9</sub>	P <sub>TR10</sub>
Puissance électrique maximale (en cas de cogénération interne) (MWe)		P <sub>TE1</sub>	P <sub>TE2</sub>	P <sub>TE3</sub>	P <sub>TE4</sub>	P <sub>TE5</sub>	P <sub>TE6</sub>	P <sub>TE7</sub>	P <sub>TE8</sub>	P <sub>TE9</sub>	P <sub>TE10</sub>

\* : pour les chaudières multi-combustibles, ventiler la puissance de la chaudière au prorata des combustibles consommés.

\*\* : pour les autres types de combustibles interne d'origine renouvelable – ENR (**biomasse liquide, bioliquide, déchets industriels ou dangereux...**) ou non (NON-ENR)

\*\*\* : dans le cas d'une part de garantie d'origine biométhane (GOB) au périmètre France dans une chaudière ou cogénération gaz naturel (6), préciser directement la quantité totale de GOB utilisée en MWh<sub>pcs</sub> dans l'entrant 10 (Autre combustible ENR).

	CHALEUR PRODUITE PAR LES AUTRES EQUIPEMENTS INTERNES			CHALEUR EXTERNE ACHETEE OU RECUPEREE				18. Autre (équipement interne ou externe) <input type="radio"/> Solaire thermique <input type="radio"/> Autre ENR <input type="radio"/> NON-ENR : Préciser : .....
	11. Chaudière électrique	12. Pompes à chaleur Préciser le type : (Géothermie, air/eau ou air/air) :.....	13. Géothermie directe (sans pompe à chaleur)	14. Chaleur fatale industrielle récupérée <sup>13</sup> (Déchets industriels et dangereux inclus)	15. Cogénération externe /préciser l' origine de l' énergie : .....	16. UVE externe	17. Autre réseau de chaleur <sup>14</sup> <sup>15</sup> Préciser l' identifiant : ..... Type d' interconnexion : <input type="radio"/> Normal <input type="radio"/> 100% ENR&R <sup>15</sup>	
Unités propres (UP)	MWh <sub>e</sub>	MWh <sub>e</sub>	MWh <sub>e</sub> / MWh <sub>th</sub>	MWh <sub>th</sub>	MWh <sub>th</sub>	MWh <sub>th</sub>	MWh <sub>th</sub>	MWh <sub>th</sub>
Quantité totale utilisée (MWh)								E18
Electricité consommée **** (UP) <sup>12</sup>	E11	E12						
Chaleur produite (pour les installations équipées d'un dispositif de comptage) (MWh <sub>th</sub> )	P <sub>th</sub> 11	P <sub>th</sub> 12	P <sub>th</sub> 13	P <sub>th</sub> 14	P <sub>th</sub> 15	P <sub>th</sub> 16	P <sub>th</sub> 17	P <sub>th</sub> 18
Puissance thermique (MW <sub>th</sub> ) <sup>17</sup>	P <sub>TR</sub> 11	P <sub>TR</sub> 12	P <sub>TR</sub> 13	P <sub>TR</sub> 14	P <sub>TR</sub> 15	P <sub>TR</sub> 16	P <sub>TR</sub> 17	P <sub>TR</sub> 18

\*\*\*\* : pour la géothermie directe : consommation des évaporateurs et condenseurs. Pour les pompes à chaleur : consommation des compresseurs (MWh<sub>e</sub>)

EN CAS DE RECOURS AU BOIS-ENERGIE, RENSEIGNER LE LA REPARTITION DE L'APPROVISIONNEMENT (type de biomasse en % de tonnes d'intrant) : <sup>18</sup>

Plaquettes forestières, bocagères, paysagères : .....%	Ecorces : .....%	Plaquettes de scierie : .....%
Liqueurs noires : .....%	Granulés de bois : .....%	Broyats d'emballages en bois SSD : .....%
Broyats d'autres déchets de bois : .....%	Bois rond : .....%	Autres produits des industries du bois : .....%

18- NOMBRE D'INSTALLATIONS SOUMISES A LA REGLEMENTATION SUR LES QUOTAS DE GAZ A EFFET DE SERRE (>= 20 MW) :

19- CONSOMMATION ELECTRIQUE DES AUXILIAIRES (MWh) : .....  
(énergie utilisée pour le fonctionnement des équipements de l'installation de production et des auxiliaires du réseau de distribution, y compris les énergies utilisées par les auxiliaires des cogénérations)

**CARACTERISTIQUES DU RESEAU**

Au 31-12-2025

20- NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON : .....

21- LE NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON (SOUS-STATIONS) DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL EST-IL SUPERIEUR A 10 :  19  OUI  NON  INCONNU

22- LONGUEUR DU RESEAU PAR FLUIDE CALOPORTEUR (*longueur de fouille ou de caniveau : aller OU retour*) :

Très Basse Température ( $\leq 40^{\circ}\text{C}$ ) : .....km

Basse Température ( $\leq 80-90^{\circ}\text{C}$ ) : .....km

Eau chaude ( $\leq 110^{\circ}\text{C}$ ) : .....km

Eau surchauffée ( $> 110^{\circ}\text{C}$ ) : .....km

Vapeur : .....km

## PARTIE III- LIVRAISONS DE CHALEUR

Du 01-01 au 31-12-2025

- 23- QUANTITES TOTALES LIVREES (y compris les forfaits et l'eau chaude sanitaire) : ..... MWh
- 24- Quantités livrées pour l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) :
- ♦ Soit en MWh ..... MWh
  - ♦ Soit en m<sup>3</sup> ..... m<sup>3</sup>
- Dans ce dernier cas, préciser le terme contractuel q ECS : ..... kWh/m<sup>3</sup>
- 25- Dont la quantité livrée à un autre réseau de chaleur : ..... MWh
- Préciser l'identifiant (si plusieurs réseaux, lister leurs identifiants) **20** : .....
- 26- VENTILATION DES QUANTITES LIVREES (Q23) EN SOUS-STATIONS SELON L'USAGE  
(En %. SI LES DONNEES SONT INCONNUES : METTRE 100% DANS AUTRE) **21** :

Résidentiel <b>22</b> (chauffage dans des locaux d'habitation)	Tertiaire <b>23</b> (chauffage dans des locaux tertiaires)	Industrie <b>24</b> (process, chauffage...)	Livraison à un autre réseau de chaleur	Agriculture <b>25</b> (chauffage de serres...)	Autre (préciser) : .....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

27- STATION METEO DE REFERENCE : .....

## PARTIE IV- DONNEES ECONOMIQUES – LIVRAISONS DE CHALEUR

28- PUISSANCE TOTALE SOUSCRITE PAR LES UTILISATEURS (MW) : .....

### ELEMENTS DE TARIFICATION

*Moyenne annuelle*

29- TYPE DE TARIF PRATIQUE :     R1     R2     R1 / R2     P1 / P2 / P3     Autre : .....

ELEMENTS DE TARIFICATION (par référence à un abonné moyen logement) **26** :

○ Part ENERGIE, « variable », « R1 » ou « P1 » : **27**

30- Chauffage (ou chauffage + ECS si ECS non facturée de manière distincte) :    |\_\_|\_\_| , |\_\_|\_\_| € HT/MWh

31- ECS (si facturée de manière distincte) :    |\_\_|\_\_| , |\_\_|\_\_| € HT/m<sup>3</sup>

○ Part ABONNEMENT, « fixe », « R2 » ou « P2-P3 » :

32- Soit en fonction de la puissance souscrite :    |\_\_|\_\_| , |\_\_|\_\_| € HT/kW/an

33- Soit en fonction d'Unités de Répartition Forfaitaires (URF) :    |\_\_|\_\_| , |\_\_|\_\_| € HT/URF/an

34- Dans ce dernier cas, préciser le nombre total d'URF :    |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| URF

35- TAUX DE TVA APPLIQUE :    Pour le R1 ou P1 : |\_\_|\_\_| , |\_\_| %    Pour le R2 ou P2 : |\_\_|\_\_| , |\_\_| %

Pour le P3 (SI APPLICABLE) : |\_\_|\_\_| , |\_\_| %

### RECETTES ANNUELLES

Du 01-01 au 31-12-2025

36- RECETTES TOTALES RELATIVES AUX LIVRAISONS DE CHALEUR : ..... , ..... k€ HT

37- <u>Dont</u> partie variable (« Energie » ; R1 ou P1) TOTALE : <b>28</b>	..... , .....	k€ HT	
38- <u>Dont</u> partie fixe (« Abonnement » ; R2 ou P2/P3) TOTALE : (y compris frais de raccordement) <b>29</b>	..... , .....	k€ HT	

39- CES RECETTES CORRESPONDENT-ELLES A TOUTES LES QUANTITES LIVREES ?

OUI

NON : QUELLE QUANTITE DE LIVRAISON NE FAIT PAS L'OBJET DE RECETTE (AUTOCONSOMMEE) ? ..... MWh

## PARTIE V- DONNEES TECHNIQUES SUR LE RESEAU DE FROID

### CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DU RESEAU, ENERGIES ENTRANTES ET PRODUCTION DE FROID <sup>19</sup>

Du 01-01 au 31-12-2025

41- QUANTITES TOTALES UTILISEES ET ACHETEES\* ET PUISSANCE NOMINALE DE(S) INSTALLATION(S) DU RESEAU SELON LE(S) EQUIPEMENT(S) UTILISE(S)

\*quantités achetées, corrigées des variations de stocks

	Equipement(s) utilisé(s)				5. Autre / préciser : .....	Energies externes ou achetées
	1. Groupe froid à compression : Source énergie : .....	2. Groupe froid à absorption Source énergie : .....	3. Pompe à chaleur ou thermofrigo-pompe <sup>20</sup>	4. Froid direct (« Free cooling »)		6. Autre réseau de froid / préciser l' ID <sup>20</sup> .....
Unités propres (UP)	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh	MWh
Quantité totale utilisée (/UP)						
Froid produit (MWh <sub>th</sub> )						
Puissance thermique (MW <sub>th</sub> )						
Puissance électrique (MW <sub>e</sub> )						

42- NOMBRE D'INSTALLATIONS SOUMISES A LA REGLEMENTATION SUR LES QUOTAS DE GAZ A EFFET DE SERRE (>= 20 MW) :

43- CONSOMMATION ELECTRIQUE DES AUXILIAIRES (MWh) : .....

(Énergie utilisée pour le fonctionnement des équipements de l'installation de production et des auxiliaires du réseau de distribution, y compris les énergies utilisées par les auxiliaires des cogénérations)

### CARACTERISTIQUES DU RESEAU

Au 31-12-2025

44- NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON : .....

45- LE NOMBRE DE POINTS DE LIVRAISON (SOUS-STATIONS) DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL EST-IL SUPERIEUR A 10 :  OUI    NON    INCONNU

46- LONGUEUR DU RESEAU (longueur de fouille ou de caniveau : aller OU retour) : .....

47- TYPE ET QUANTITE DE FLUIDE(S) FRIGORIGENE(S) UTILISE(S) :

Fluide	Charge totale (tonne)	Appoint (= compensation des fuites) (tonne)
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## PARTIE VI- LIVRAISONS DE FROID

Du 01-01 au 31-12-2025

48- QUANTITES TOTALES LIVREES ..... MWh

49- Quantités livrées à un autre réseau de froid : ..... MWh

50- VENTILATION DES QUANTITES LIVREES EN SOUS-STATIONS SELON L'USAGE :

(En %. SI LES DONNEES SONT INCONNUES : METTRE 100% DANS AUTRE) <sup>21</sup> :

Résidentiel <sup>22</sup> (climatisation dans des locaux d'habitation)	Tertiaire <sup>23</sup> (climatisation dans des locaux tertiaires)	Industrie <sup>24</sup> (process, climatisation...)	Autre (préciser) : .....
.....	.....	.....	.....

51- STATION METEO DE REFERENCE : .....

## PARTIE VII- DONNEES ECONOMIQUES – LIVRAISONS DE FROID

52- PUISSANCE TOTALE SOUSCRITE PAR LES UTILISATEURS (MW) : .....

### ELEMENTS DE TARIFICATION

53- TYPE DE TARIF PRATIQUE :  R1  R2  R1 / R2  P1 / P2 / P3  Autre : .....

ELEMENTS DE TARIFICATION (par référence à un abonné moyen logement) <sup>26</sup> :

○ Part ENERGIE, « variable », « R1 » ou « P1 » :

54- Froid : <sup>27</sup> |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| € HT / MWh

○ Part ABONNEMENT, « fixe », « R2 » ou « P2-P3 » :

55- Soit en fonction de la puissance souscrite : |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| € HT/kW/an

56- Soit en fonction d'Unités de Répartition Forfaitaires (URF) : |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| € HT/URF/an

57- Dans ce dernier cas, préciser le nombre total d'URF : |\_\_\_\_\_| URF

58- TAUX DE TVA APPLIQUE : Pour le R1 ou P1 : |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| % Pour le R2 ou P2 : |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| %

Pour le P3 (SI APPLICABLE) : |\_\_\_\_\_|, |\_\_\_\_\_| %

### RECETTES ANNUELLES

Du 01-01 au 31-12-2025

59- RECETTES TOTALES RELATIVES AUX LIVRAISONS DE FROID : ..... , ..... k€ HT

60- Dont partie variable (« Energie » ; R1 ou P1) TOTALE : <sup>28</sup>	..... , .....	k€ HT
61- Dont partie fixe (« Abonnement » ; R2 ou P2/P3) TOTALE : <sup>29</sup>	..... , .....	k€ HT

62- CES RECETTES CORRESPONDENT-ELLES A TOUTES LES QUANTITES LIVREES

OUI

NON : QUELLE QUANTITE DE LIVRAISON NE FAIT PAS L'OBJET DE  
RECETTE (AUTOCONSOMMEE) ? ..... MWh

## PARTIE VIII- AUTRES CONSIDERATIONS

### 63- TEMPS DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Combien de temps avez-vous mis pour répondre à cette enquête (recherche des données et remplissage du questionnaire) ?

..... h ..... min

### 64- OBSERVATIONS

.....  
.....  
.....

**1 Définition d'un réseau de chaleur et de froid :**

- Un système assurant « la distribution d'énergie thermique sous forme de vapeur, d'eau chaude ou de fluides réfrigérants, à partir d'une installation centrale ou décentralisée de production et à travers un réseau vers plusieurs bâtiments ou sites, pour le chauffage ou le refroidissement de locaux ou pour le chauffage ou le refroidissement industriel » (Article 2 de la Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables).
- Le système doit remplir l'une des deux conditions suivantes :
  - Les bâtiments ou sites raccordés doivent être situés sur deux unités foncières distinctes. Une unité foncière est un « îlot d'un seul tenant composé d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision » (CE, 27 juin 2005, n° 264667, commune Chambéry c/ Balmat).
  - La chaleur doit être vendue à au moins un usager distinct du maître d'ouvrage.

**2 Réseau Public :** Au sens de l'article L.2224-38 du CGCT (collectivité ou groupement de collectivité compétentes en matière de création d'un réseau public de chaleur ou de froid)

**3** N'ont pas la compétence réseau de chaleur / établissement scolaire, université, bailleur social, hôpital, région, département, etc.

**4** Modification du statut du réseau possible dans la page « éditer le réseau »

**5 Concession :** Délégation de service public, affermage, SEM, SEMOP...

**6 Réseau classé au titre des zones de développement prioritaires :** réseau faisant l'objet d'un classement au sens des articles L.712-1 à L.712-5 du Code de l'énergie.

**7** Si plusieurs établissements sont concernés, renseigner l'établissement du siège.

**8 Code APE :** Toute entreprise et chacun de ses établissements se voit attribuer par l'Insee, lors de son inscription au répertoire SIRENE, un code caractérisant son activité principale par référence à la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La liste complète est accessible sous : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>. La liste des principaux codes APE pouvant être concernés par l'enquête est la suivante :

Identifiant APE (Code Naf rév 2)	Nomenclature (Activité NAF rév 2)
3511Z	Production d'électricité
3513Z	Distribution d'électricité
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
6820A	Location de logements
7112B	Ingénierie, études techniques
8411Z	Administration publique générale
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques
8610Z	Activités hospitalières

**9 Installation de production d'un réseau de chaleur ou de froid :** la notion d'installation est celle retenue au sens de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Schéma d'une installation de production d'un réseau de chaleur

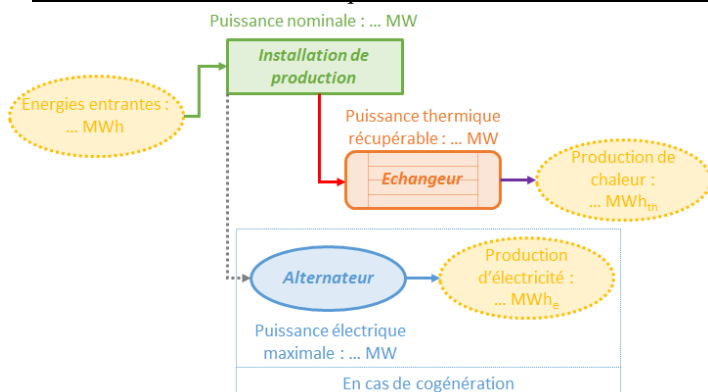
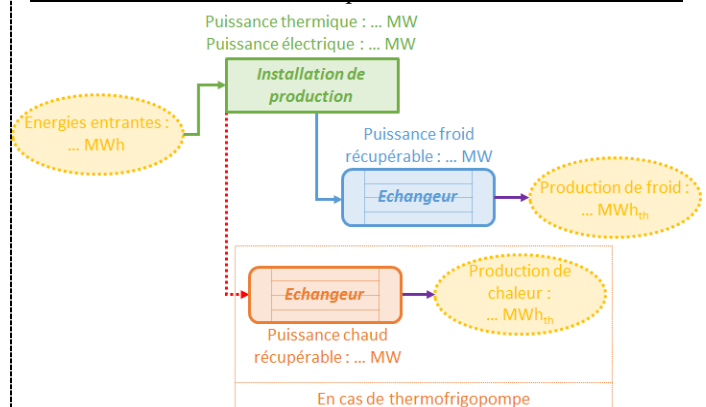


Schéma d'une installation de production d'un réseau de froid



- 10 Dans la mesure où le plan de comptage le permet, il est acceptable de renseigner une quantité produite via des méthodes alternatives appropriées (soustraction, sommes de compteurs, etc.).
- 11 **Bois-énergie** : le bois-énergie comprend le bois bûche, ainsi que tous les coproduits du bois, destinés à produire de l'énergie :
- Plaquettes forestières, bocagères et paysagères : obtenues par déchiquetage, en forêt, d'arbres entiers, de faible diamètre (taillis forestier, première éclaircie) ou de branches et rémanents d'exploitation ou encore par le déchiquetage de rondins sur plateforme. Les plaquettes bocagères proviennent de l'exploitation et de l'entretien des haies, des bosquets et des boisements agricoles (vergers). Les plaquettes paysagères sont issues de l'entretien des arbres urbains, de bords de routes, de parcs et jardins.
  - Ecorces : partie protectrice de l'arbre, utilisée comme sous-produit dans les scieries et comme combustible dans les chaufferies biomasse.
  - Plaquettes de scierie : obtenues par broyage des produits connexes de scieries (PCS), qui regroupent un ensemble de coproduits de la fabrication des sciages tels que les écorces, sciures, dosses, déligneurs, purges et chutes diverses.
  - Liqueurs noires : coproduit du procédé de préparation des pâtes chimiques dans l'industrie papetière.
  - Granulés de bois : également appelés « pellets » de bois, ces cylindres de 6 mm à 8 mm de diamètre composés de copeaux ou de sciures de bois sont fabriqués par une technologie de compression à haute température qui les agglomère sans adjonction de colle. Leur taux d'humidité ne dépasse pas 8 %. Ils répondent à la norme de qualité ISO 17225-2.
  - Broyats d'emballage en bois SSD : issus majoritairement de palettes en fin de vie, les broyats d'emballage en bois SSD sont utilisés comme combustibles dans les installations de combustion classées en rubrique 2910-A des ICPE ou en 2910B. Ils obtiennent le statut « sorti du statut de déchet » (SSD) après traitement dans une installation de traitement spécialisée.
  - Broyats d'autres déchets de bois : orientés vers des installations ICPE adaptées (rubriques 2971, 2771 voire 2770), ces broyats peuvent provenir de plusieurs types de bois et produits comme des meubles, des emballages, des débris de construction.
  - Bois rond : également appelé bois en rondins, il s'agit des troncs ou parties de troncs d'arbres issues de l'exploitation des forêts, principalement utilisé pour des usages industriels et plus marginalement pour des usages énergétiques.
  - Autres produits connexes des industries du bois : produits issus de la fabrication des sciages et non transformés en plaquettes de scieries (sciures, dosses, déligneurs, purges, copeaux de rabotage et chutes diverses).
- 12 **Conversion de la quantité de combustible utilisée en MWh pci** : Si vous ne connaissez pas le pouvoir calorifique inférieur (pci) de votre combustible, vous pouvez utiliser les coefficients de conversion ci-joints, pour calculer la quantité totale utilisée de votre combustible entrant en MWh<sub>pci</sub> :
- Charbon : 7,2 MWhpci/t
  - Bois-énergie : de 2 à 5 MWhpci/t ; 3 MWhpci/t par défaut
  - Résidus agricoles : 4,5 MWhpci/t par défaut
  - Fioul lourd (y compris CHV) : 11,1 MWhpci/t ; 11,1 MWhpci/m<sup>3</sup>
  - Fioul domestique : 11,8 MWhpci/t ; 10,1 MWhpci/m<sup>3</sup>
  - Déchets urbains : de 2 à 3 MWhpci/t ; 2,5 MWhpci/t par défaut
- 13 **Chaleur fatale industrielle récupérée** : la chaleur industrielle est celle fournie par un site industriel indépendant du réseau, y compris les déchets dangereux et industriels (mais hors UVE).
- 14 **Autre réseau de chaleur** : si le réseau de chaleur est connecté physiquement à un autre réseau de chaleur :
- Dans le cas normal : l'échange de chaleur s'effectue sur un niveau d'ENR&R égal au taux d'ENR&R du réseau connecté
  - Dans le cas 100% ENR&R : l'échange de chaleur s'effectue par vente contractuelle de chaleur à 100% d'ENR&R
- 15 France Chaleur Urbaine, arrêté DPE
- 16 Selon les directives de la DGFIP, le taux EnR&R utilisé pour la TVA à taux réduit ne prend pas en compte les spécificités de l'interconnexion contractuelle à 100% EnR&R supérieur au taux réel. L'échange sera considéré conformément à une interconnexion classique pour l'établissement du taux fiscal.
- 17 Chaufferie + cogénération. Pour les chaudières multi-combustibles, ventiler la puissance de la chaudière au prorata des combustibles consommés.
- 18 Toute catégorie de biomasse n'apparaissent pas parmi les propositions doit être renseignée dans le champ « Autres ».
- 19 **Le nombre de points de livraison (sous-stations) dans le secteur résidentiel est-il supérieur à 10 ?** : Cette question est dans le cadre de l'application du décret n°2016-973 du 18 juillet 2016 relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production [...] de chaleur et de froid. L'article 3 de ce décret (via l'article D113-2 du Code l'énergie qu'il crée) prévoit notamment la mise à disposition des « livraisons totales annuelles de chaleur ou de froid par secteur d'activité et par IRIS ; en se limitant pour le secteur résidentiel aux agrégats dont le nombre de points de livraison est supérieur à 10 [...] »
- 20 **Autre réseau de chaleur ou de froid** : si le réseau est connecté physiquement à un autre réseau, pour trouver son ID, veuillez-vous référer à [France chaleur urbaine](#) ou à l'[Arrêté DPE](#).
- 21 **Ventilation des quantités livrées en sous-stations selon l'usage** : lorsque pour un même bâtiment, les usages sont multiples et ne peuvent être distingués, affecter l'ensemble des livraisons de chaleur à l'usage principal dans le bâtiment. Les locaux d'habitation comprennent tous les types de logement, y compris les logements sociaux et les résidences pour étudiants ou

personnes âgées. L'industrie comprend les industries agroalimentaires et le BTP, mais ne comprend pas le secteur de l'énergie. Le tertiaire comprend l'ensemble des services marchands (commerces, bureaux, aéroports...) et des services non marchands (services publics, associations...).

- 22 E52
- 23 E40 à 51
- 24 E01 à 09, E12 à 39, E53
- 25 E10, E11
- 26 **Eléments de tarification** : les termes R1 et R2 désignent respectivement la part « proportionnelle » (R1) et la part « fixe » (R2) de la facture (réseau primaire). Les termes P1, P2, P3 désignent respectivement la rémunération associée, à l'approvisionnement en énergie (P1), aux prestations de conduite et maintenance des installations (P2) et au gros entretien et renouvellement (P3) (réseau secondaire).
- 27 Indiquer la moyenne arithmétique annuelle.
- 28 Tous les termes relatifs à l'abonnement doivent être pris en compte pour les recettes R1.
- 29 Tous les termes relatifs à l'abonnement doivent être pris en compte pour les recettes R2.
- 30 **Installations produisant de la chaleur et du froid** : les installations produisant simultanément de la chaleur et du froid devront répondre aux volets chaud / froid du questionnaire : la chaleur produite sera à renseigner dans le questionnaire relatif au réseau de chaleur alimenté par l'installation, le froid produit sera à renseigner dans le questionnaire relatif au réseau de froid alimenté par l'installation.